Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

## REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté – Egalité - Fraternité

Arrêté n°2023\_010 Feuillet n°010

\_\_\_\_\_

## **ARRETE DU MAIRE**

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'arrêté municipal n° 2015-016 en date du 16 janvier 2015 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules dans la commune,

CONSIDERANT, la demande de la société DEME-SPEED à Boulogne sur mer concernant un déménagement au 5 rue Edouard Zier le 16 janvier 2023 à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ce déménagement et prévenir les accidents,

## <u>ARRETE</u>

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Afin de permettre le stationnement d'un camion de la société DEME-SPEED, le stationnement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant,

- le 16 janvier 2023 de 07 h 00 à 18 h 00,
- au niveau du 5 rue Edouard Zier, sur l'équivalent de 3 places de stationnement.

Article 2 : Le camion de la société DEME-SPEED est autorisé à emprunter la rue Edouard Zier le 16 janvier 2023 de 07 h 00 à 18 h 00.

<u>Article 3</u>: Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place et du retrait des panneaux de stationnement interdit.

Article 4: La société DEME-SPEED est responsable du parfait déroulement de ce déménagement.

.../...

<u>Article 5</u>: Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

<u>Article 6</u>: Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

<u>Article 7</u>: Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les formes habituelles.

WIMEREUX.

*Le Maire, Jean-Luc DUBAËLE* 

VU, le D.G.S.

#signature#